



## 1 B - DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

LIEU : (lieu prévu de la manifestation)

DATE : (date proposée)

HEURE DE DEBUT :  
(heures légales)

HEURE DE FIN :

### A - RESPONSABLES

ORGANISATEURS : (Signataire de la demande)

Nom (ou raison sociale) et adresse des personnes physiques ou morales qui se proposent d'assumer les charges matérielles et financières de l'organisation et du déroulement de la manifestation.

INTERLOCUTEUR DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES :

Nom et qualité

Adresse, numéro de téléphone

DIRECTEUR DES VOLS PROPOSE :

Nom et qualité

Adresse, numéro de téléphone

Références aéronautiques (indiquer entre autres renseignements s'il a déjà assumé les responsabilités de directeur des vols)

DIRECTEUR DES VOLS SUPPLEANT :

Nom et qualité

Adresse, n° de téléphone

Références aéronautiques (indiquer entre autres renseignements s'il a déjà assumé les responsabilités de directeur des vols)

- SPECTACLES COMPLÉMENTAIRES NON AÉRONAUTIQUES :

**C - LIEU DE LA MANIFESTATION**

<input type="checkbox"/> Aérodrome (autre que privé)  Nom officiel :  Département :  Gestionnaire :	<input type="checkbox"/> Aérodrome privé	Département
	<input type="checkbox"/> Autre site	Commune :
	Nature du sol :	Propriétaire :
		Ayant-droit :
<p><b>Fournir en pièces jointes</b></p>		
- carte de la région	indiquer les circuits d'attente éventuels, les circuits de circulation en vol et les cheminements d'arrivée et de départ.	
- plan de situation - plan cadastral	indiquer l'orientation des trouées d'envol proposées et les obstacles sur et autour de l'emplacement	
- photographies	si possible	
<p><b>L'emplacement répond-il aux recommandations de l'annexe 3 :</b></p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> oui                      <input type="checkbox"/> non                 </p> <p>(Dans la négative, justifier de l'adéquation du site à l'activité proposée)</p>		

- LE SITE A-T-IL DÉJÀ ÉTÉ LE SIEGE D'UNE MANIFESTATION AÉRIENNE ?                       oui                       non

- SCHÉMATISER :

- la délimitation des zones publique et réservée ;
- la ou les plates-formes d'évolution ;
- les points d'accès à la zone réservée ;
- les voies d'accès à la zone publique ;
- les différentes aires prévues pour les aéronefs participant à la manifestation (stationnement, embarquement, avitaillement, etc.) ;
- l'emplacement des moyens SSIS (extincteurs ou/et véhicules) ;
- les voies d'accès des secours ;
- les parcs de stationnement pour les véhicules des spectateurs (payants ou gratuits) ;
- les installations annexes.

- DISPOSITIONS PRÉVUES POUR EMPECHER L'ACCES DU PUBLIC A LA ZONE RÉSERVÉE (barrières, personnel spécifique, etc.)

## D - DESCRIPTIF SOMMAIRE DE LA MANIFESTATION

### 1) PROGRAMME DES ACTIVITÉS PRÉVUES :

### 2) Y A-T-IL AU COURS DE LA MANIFESTATION

- des vols de présentation d'aéronefs en cours d'expérimentation ?  oui  non
- des vols de présentation d'avion de combat à réaction ?  oui  non
- des vols de présentation de patrouille de voltige ?  oui  non
- des vols de présentation d'aéronef de masse supérieure à 5700 kg ?  oui  non
- plus de quinze présentations en vol successives,  
et dans l'affirmative, quels types d'aéronefs ?  oui  non
  
  
- plus de 30 passages au dessus ou au voisinage de lieux habités  
(moins de 300 mètres de distance et/ou moins de 300 mètres de hauteur)  oui  non



## BAPTÊMES DE L'AIR

### 2 B - DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

LIEU : (lieu prévu de la manifestation)

DATE : (date proposée)

HEURE DE DEBUT :

(heures légales)

HEURE DE FIN :

### A - RESPONSABLES

ORGANISATEURS : (Signataire de la demande)

Nom (ou raison sociale) et adresse des personnes physiques ou morales qui se proposent d'assumer les charges matérielles et financières de l'organisation et du déroulement de la manifestation.

INTERLOCUTEUR DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES :

Nom et qualité

Adresse, numéro de téléphone

DIRECTEUR DES VOLS PROPOSE :

Nom et qualité

Adresse, numéro de téléphone

Références aéronautiques (indiquer entre autres renseignements s'il a déjà assumé les responsabilités de directeur des vols)

S'il n'y a qu'un seul aéronef, est-il pilote:  oui  non

Dans l'affirmative,

Nom et qualité de la personne chargée de la sécurité au sol:

DIRECTEUR DES VOLS SUPPLÉANT :

Nom et qualité

Adresse, n° de téléphone

Références aéronautiques (indiquer entre autres renseignements s'il a déjà assumé les responsabilités de directeur des vols)

## BAPTÊMES DE L'AIR

### D - LIEU DE LA MANIFESTATION

<input type="checkbox"/> Aérodrome (autre que privé)  Nom officiel :  Département :  Gestionnaire :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; padding: 5px;"><input type="checkbox"/> Aérodrome privé</td> <td style="width: 40%; padding: 5px;">Département</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><input type="checkbox"/> Autre site</td> <td style="padding: 5px;">Commune :</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Nature du sol :</td> <td style="padding: 5px;">Propriétaire :</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">Ayant-droit :</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"><b>Fournir en pièces jointes</b></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">- carte de la région</td> <td style="padding: 5px; border: 1px solid black;">indiquer les circuits d'attente éventuels, les circuits de circulation en vol et les cheminements d'arrivée et de départ.</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">- plan de situation - plan cadastral</td> <td style="padding: 5px; border: 1px solid black;">indiquer l'orientation des trouées d'envol proposées et les obstacles sur et autour de l'emplacement</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">- photographies</td> <td style="padding: 5px; border: 1px solid black;">si possible</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"><b>L'emplacement répond-il aux recommandations de l'annexe 3 :</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px; text-align: center;"> <input type="checkbox"/> oui                      <input type="checkbox"/> non         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px; text-align: center;">(Dans la négative, justifier de l'adéquation du site à l'activité proposée)</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Aérodrome privé	Département	<input type="checkbox"/> Autre site	Commune :	Nature du sol :	Propriétaire :		Ayant-droit :	<b>Fournir en pièces jointes</b>		- carte de la région	indiquer les circuits d'attente éventuels, les circuits de circulation en vol et les cheminements d'arrivée et de départ.	- plan de situation - plan cadastral	indiquer l'orientation des trouées d'envol proposées et les obstacles sur et autour de l'emplacement	- photographies	si possible	<b>L'emplacement répond-il aux recommandations de l'annexe 3 :</b>		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		(Dans la négative, justifier de l'adéquation du site à l'activité proposée)	
<input type="checkbox"/> Aérodrome privé	Département																						
<input type="checkbox"/> Autre site	Commune :																						
Nature du sol :	Propriétaire :																						
	Ayant-droit :																						
<b>Fournir en pièces jointes</b>																							
- carte de la région	indiquer les circuits d'attente éventuels, les circuits de circulation en vol et les cheminements d'arrivée et de départ.																						
- plan de situation - plan cadastral	indiquer l'orientation des trouées d'envol proposées et les obstacles sur et autour de l'emplacement																						
- photographies	si possible																						
<b>L'emplacement répond-il aux recommandations de l'annexe 3 :</b>																							
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																							
(Dans la négative, justifier de l'adéquation du site à l'activité proposée)																							

- LE SITE A-T-IL DÉJÀ ÉTÉ LE SIEGE D'UNE MANIFESTATION AÉRIENNE ?                       oui     non

**- SCHÉMATISER :**

- la délimitation des zones publique et réservée ;
- la ou les plates-formes d'évolution ;
- les points d'accès à la zone réservée ;
- les voies d'accès à la zone publique ;
- les différentes aires prévues pour les aéronefs participant à la manifestation (stationnement, embarquement, avitaillement, etc.) ;
- l'emplacement des moyens SSIS (extincteurs ou/et véhicules) ;
- les voies d'accès des secours ;
- les parcs de stationnement pour les véhicules des spectateurs (payants ou gratuits) ;
- les installations annexes.

- DISPOSITIONS PRÉVUES POUR EMPECHER L'ACCES DU PUBLIC À LA ZONE RÉSERVÉE  
(barrières, personnel spécifique, etc.)

- MESURES DE FILTRAGE PRÉVUES AU POINT D'ACCES À LA ZONE RÉSERVÉE

## BAPTÊMES DE L'AIR

- 2 C - ENGAGEMENT <sup>1</sup> DU**
- DIRECTEUR DES VOLS
  - SUPPLÉANT

### Je soussigné

(Nom) ..... (Prénom) ..... (Qualité) .....

(adresse) .....

(n° de téléphone) .....

titulaire de ..... (titres aéronautiques - qualifications)

### Déclare

- avoir pris connaissance de la demande d'autorisation de la manifestation aérienne prévue à (lieu)..... le (date)..... présentée par....., organisateur ;
- avoir effectué une reconnaissance du site proposé, en avoir vérifié l'adéquation aux recommandations de l'annexe III de l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes, en liaison avec l'organisateur, et avoir dans la négative justifié l'adéquation du site à l'activité proposée ;
- connaître le programme projeté et les contraintes spécifiques à toutes les activités prévues ;

### Accepte d'assumer

après en avoir pris connaissance dans l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes, les charges et les obligations qui incombent au directeur des vols d'une manifestation aérienne ;

### M'engage

- à prendre connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation aérienne et à en respecter les termes ;
- à exécuter les éventuelles décisions d'arrêt des vols prises par les autorités territorialement compétentes de l'aviation civile, des armées le cas échéant, de police et de gendarmerie en application de l'article 35 de l'arrêté du 4 avril 1996.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

<sup>1</sup> si un suppléant est prévu, chacun doit renseigner individuellement un engagement (cf.art. 20 de l'arrêté)



## ANNEXE III

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET DÉGAGEMENTS CONCERNANT LES PLATES-FORMES POUR MANIFESTATIONS AÉRIENNES

#### 3.1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Sont décrites ci-après les caractéristiques auxquelles devraient répondre les plates-formes utilisées pour les manifestations aériennes se déroulant en dehors des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, des aérodromes réservés aux administrations de l'Etat et des aérodromes agréés à usage restreint. Ces caractéristiques concernent l'aire de présentation proprement dite et ses dégagements.

L'organisateur et le comité d'organisation et de coordination doivent dans la mesure du possible privilégier les trajectoires permettant d'éviter le survol de lieux habités à moins de 300 mètres de hauteur et/ou 300 mètres de distance. Dans le cas contraire, et si l'ensemble des mouvements représente au moins trente passages dans cette dernière configuration, l'avis du directeur régional de l'environnement sera obligatoirement demandé (cf. art.13).

Lorsque l'emplacement ne répond pas aux caractéristiques des plates-formes type décrites dans cette annexe, le directeur de l'aviation civile ou son représentant local examine si l'adéquation du site à l'activité proposée présentée par l'organisateur, la compétence connue des participants, les conditions d'utilisation, permettent d'assurer un niveau de sécurité équivalent. Cette étude est initiée dès réception de la demande de manifestation aérienne (cf. article 14 de l'arrêté et les annexes IB ou IIB) et un avis technique est adressé au préfet.

Les caractéristiques des surfaces de dégagement concernant les plates-formes utilisées par les avions et les hélicoptères font actuellement l'objet de l'arrêté interministériel du 31 Décembre 1984 modifié par l'arrêté du 20 Août 1992, fixant les spécifications techniques destinées à servir de base aux servitudes aéronautiques, à l'exception des servitudes radioélectriques.

Les caractéristiques des surfaces de dégagement des autres plates-formes sont précisées dans la présente annexe.

Les obstacles dits massifs (terrain naturel, bâtiments, arbres...) ne doivent pas faire saillie au dessus des surfaces de dégagement. Des marges de sécurité supplémentaires de 10 mètres ou de 20 mètres sont appliquées respectivement aux obstacles minces (pylônes, cheminées, antennes...) et filiformes (lignes électriques, câbles transporteurs de toute nature) situés dans l'aire de dégagement des plates-formes utilisées par des avions, des planeurs et des hélicoptères

(cf. règles de dégagement contenues dans les annexes 3 et 7 de l'arrêté du 31 décembre 1984 susvisé).

La présence d'un obstacle mince ou filiforme dans les aires définies pour les plates-formes utilisées par les ULM, les dirigeables, les ballons libres, les parachutistes et parapentistes pourra être acceptée :

- s'il reste en dessous de la surface enveloppe des plans tangents à un obstacle massif qui le couvre avec une pente descendante de 15%,
- en regard d'une signalisation adéquate, si celle-ci est jugée nécessaire et suffisante,
- en l'absence de danger supplémentaire lié à la nature de cet obstacle, en cas de heurt (cas d'une ligne électrique sous tension par exemple).

Si la manifestation aérienne a lieu la nuit, une attention particulière sera portée à tous les obstacles, quelle que soit leur nature, situés à moins de 10 mètres en dessous de la surface de dégagement. Leur balisage pourra, si nécessaire, être exigé.

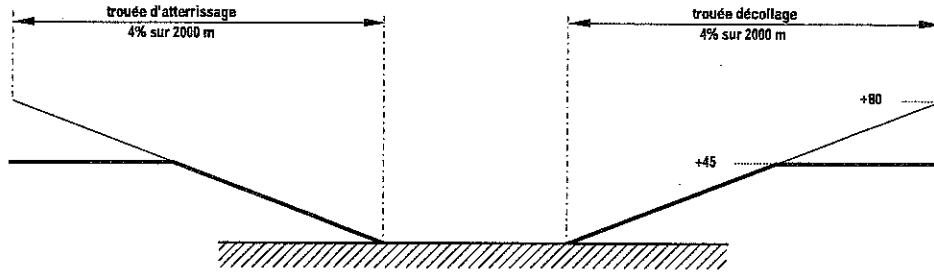
La proximité des habitations, rassemblements de personnes ou d'animaux, lorsqu'elle est précisée, doit être prise en compte pour les évolutions de l'aéronef en dehors des besoins de l'atterrissage, du décollage, du roulage ou translation, de la présentation, lesquels sont protégés par l'application des dégagements spécifiés ci-après ainsi que par les consignes formulées dans les articles 29 à 33 du présent arrêté.

Si la manifestation est composée uniquement de présentations en vol, sans plate-forme d'atterrissage et de décollage sur le site de la manifestation, les critères de dégagement d'obstacles sont identiques, mais le périmètre d'appui des dégagements est calé à la hauteur de la trajectoire horizontale de l'aéronef, en dérogation aux règles relatives au niveau minimal. Les limites géographiques précises de l'aire d'évolution couverte par la dérogation sont indiquées dans l'arrêté préfectoral.

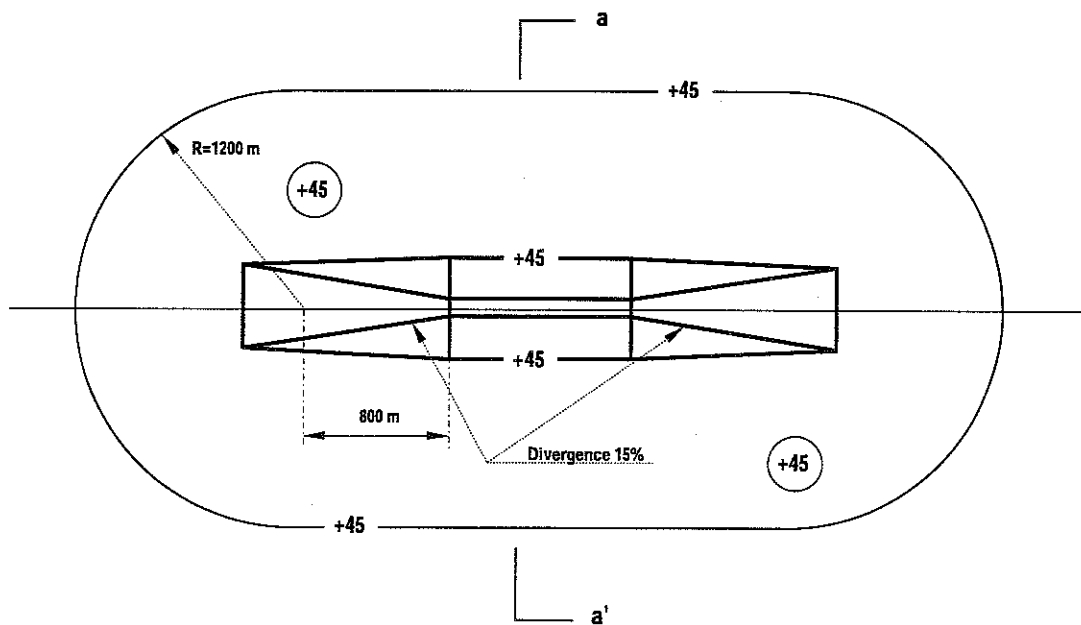
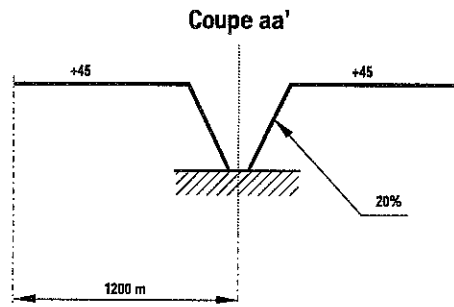
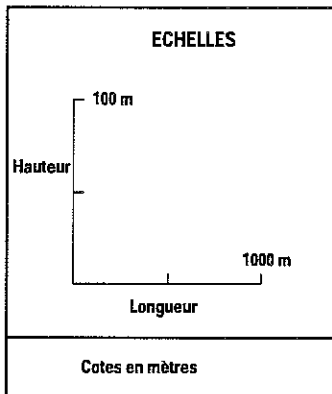


## PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES AVIONS ET DES PLANEURS

Surfaces de dégagement

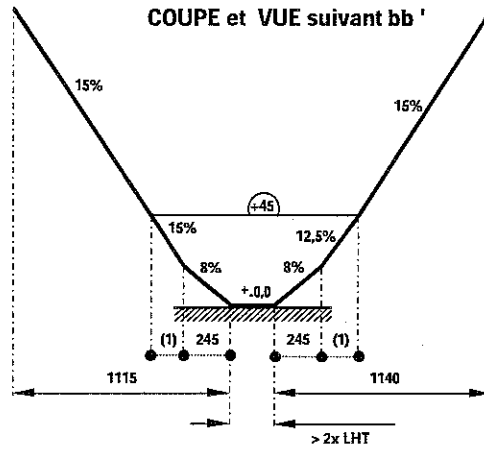
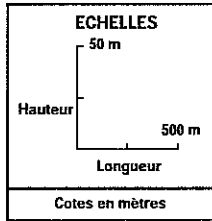


Coupe dans l'axe

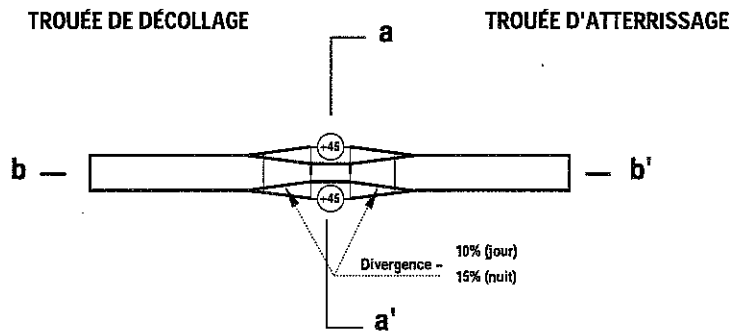
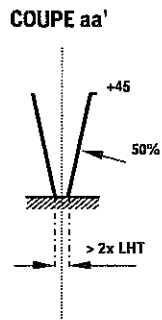


# PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES HELICOPTERES

## Surfaces de dégagement

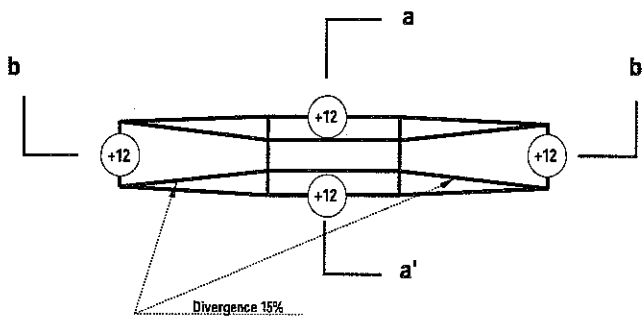
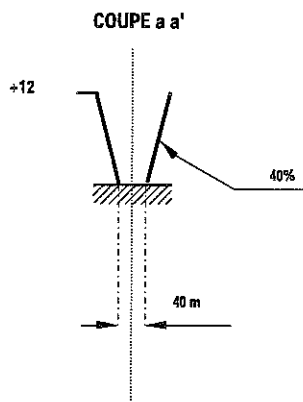
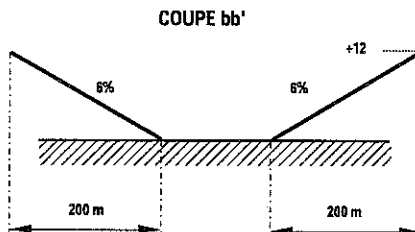
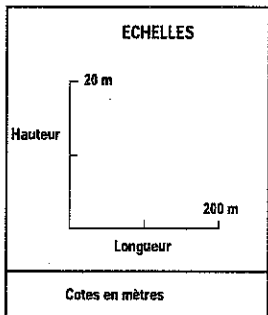


(1) : Divergence limitée à une largeur égale à 7 fois le diamètre du rotor le jour et 10 fois ce diamètre la nuit.



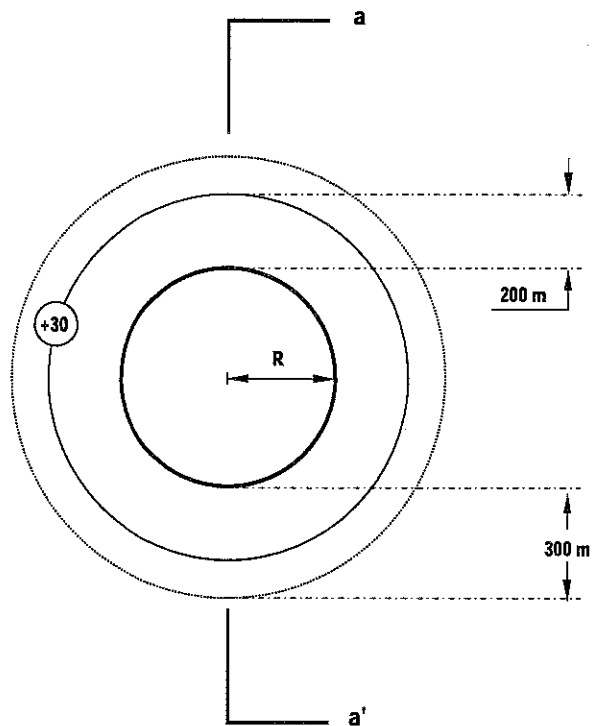
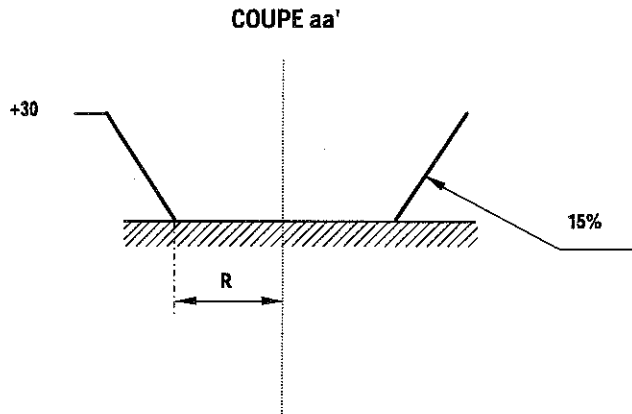
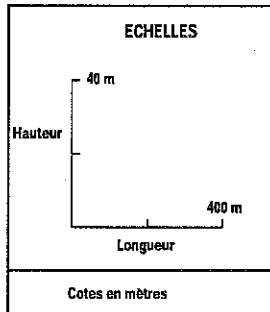
# PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES ULM ET DES AUTOGIRES

## Surfaces de dégagement



## PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES DIRIGEABLES A GAZ

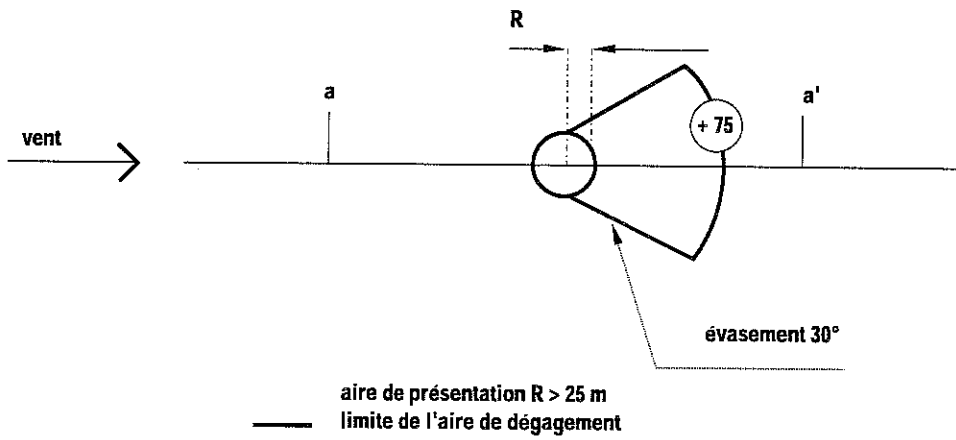
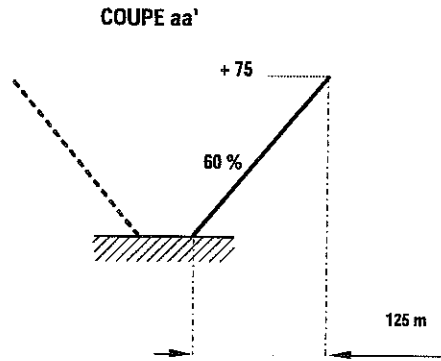
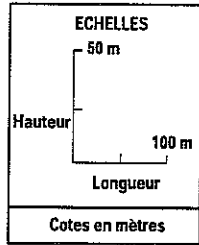
Surfaces de dégagement



**$R > 3$  fois la longueur hors tout de l'enveloppe**  
..... Limite de l'aire d'examen des obstacles minces et filiformes

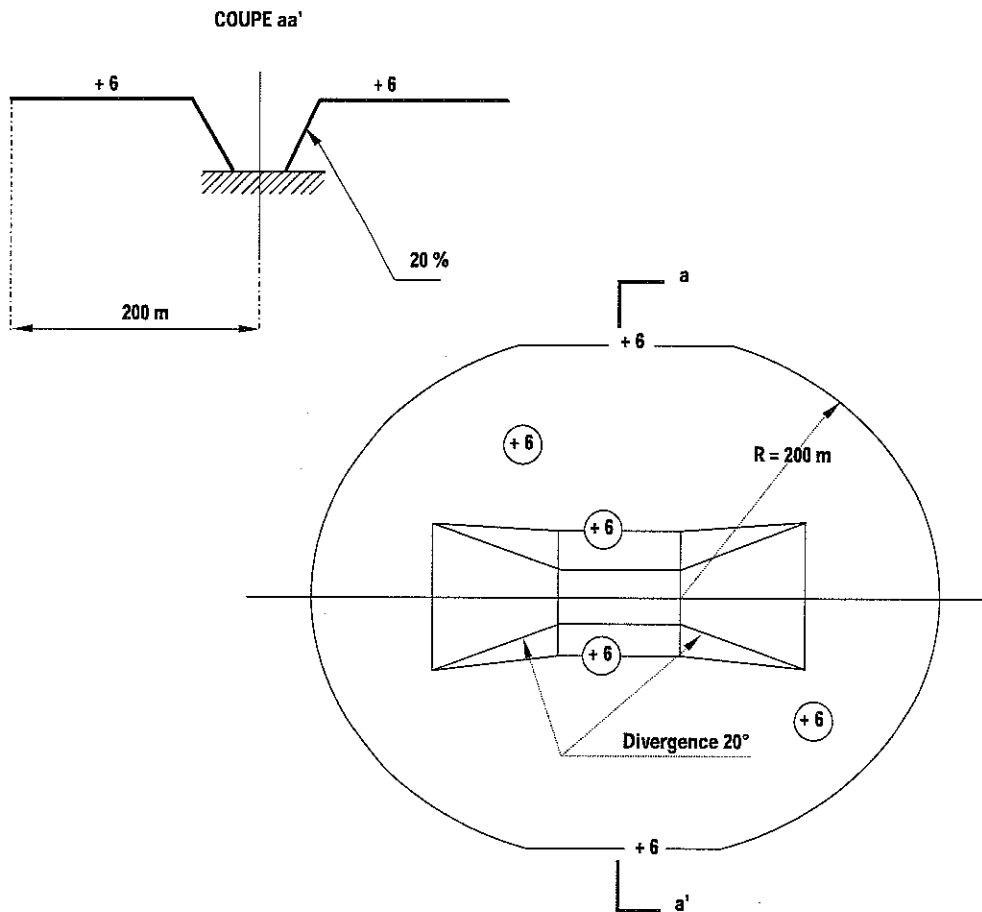
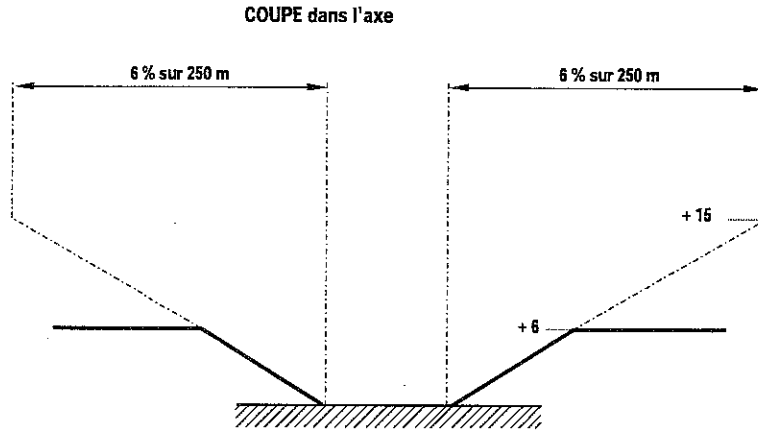
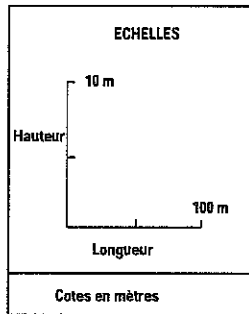
**PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES BALLONS LIBRES  
OU PAR DES BALLONS A AIR CHAUD MOTORISES**

Surfaces de dégagement



# PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES AEROMODELES

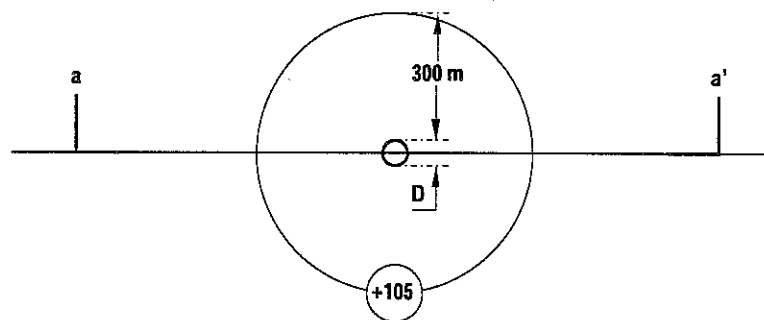
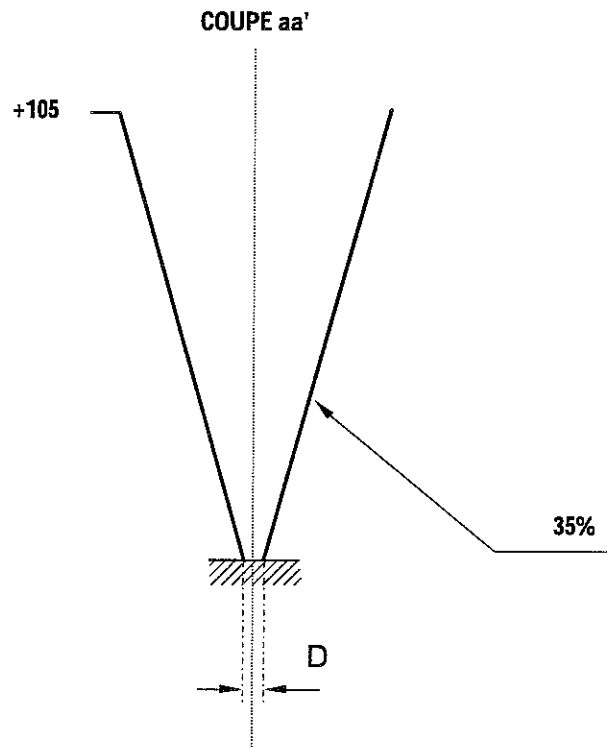
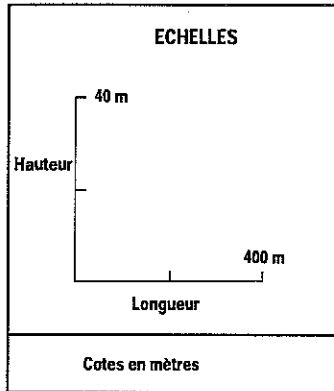
## Surfaces de dégagement





# PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES PARACHUTISTES ET PARAPENTISTES

Surfaces de dégagement



$D > OU = 50 \text{ mètres}$